#### AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022\_07\_95-DE Reçu le 12/07/2022 Publié le 12/07/2022



DELIBÉRATIONS N°95 CONSEIL MUNICIPAL

**DU 06 JUILLET 2022** 

DEL 2022.07.06/95

Thème:

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE Le **mercredi 06 juillet 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA** 

# Étaient présents:

Objet:

Commission
Consultative des
services publics locaux

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Convocation:

Étaient représentés :

Date: 29/06/2022

Affichage: 29/06/2022

Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL

Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Nombre de membres du conseil municipal

Absents excusés :

En exercice: 3

33

Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Renaud PONS, Francine

DAERDEN

Présents : Nombre de

29

suffrages

Secrétaire de séance :

exprimés:

33

Émilie DESMOULINS

## AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022 077 95 PTUSSB4UM

Publié le 12/07/2022

VU

l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant création d'une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics que les Communes de plus de 10 000 habitants confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière;

VU

la délibération DEL n°2020.07.29/080 portant désignation des membres à la Commission Consultative des Services Publics Locaux

CONSIDERANT

la nécessité d'actualiser la composition du collège des associations locales, afin de garantir la représentativité des usagers des services publics locaux;

### AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022\_07\_95-DE
Recu le 12/07/2022
Publié 16/12/07/2022

# LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE,

- D'accepter de faire application du dernier alinéa de l'article L. 2122-21 du CGCT et de ne pas procéder au scrutin secret;
- D'actualiser le collège des Représentants associatifs et de nommer, au titre de la représentation des associations locales :
  - Le Comptoir des Associations
  - L'Association des Consommateurs, du Logement et du Cadre de Vie (C.L.C.V)
  - En alternance : La Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public / Fédération des Conseils de Parents d'Élèves
  - En alternance : l'une des trois associations de commerçants de Briançon
- De préciser que la composition du Collège des Représentants de la Ville reste inchangée;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 33

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

NE PREND PAS PART AU VOTE: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2022.07.06/95

PUBLIÉE LE: 1 2 JUIL. 2022

Arnaud MURGIA